


<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 20 juillet 2021</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 22 Suppléant : 1 Absents : 9 Pouvoirs : 7 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 20 juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, à Chêne-en-Semine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 13 juillet 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Corinne GUISEPPIN, Florence POZZO, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET. Messieurs Michel BOTTERI, André BOUCHET, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Vincent DUTOIT, Jean-Paul FORESTIER, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, François SÈVE.</p> <p><b>Suppléants :</b> Christian VERMELLE représenté par Dominique THEVENET.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Carole BRETON à Bernard REVILLON ; David BANANT à Paul RANNARD ; Alain LAMBERT à Paul RANNARD ; Laetitia COCATRIX à André BOUCHET ; Emmanuel GEORGES à André BOUCHET ; Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p><b>Absents :</b> Frédérique AURELLE, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Gilles CALLET, Pascal COULLOUX, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD.</p> <p><b>N° CC 108/2021</b> Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.</p>

Envoyé en préfecture le 29/07/2021  
Reçu en préfecture le 29/07/2021  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20210720-CC\_108\_2021-DE

**OBJET : FINANCES – Budget principal 2021 – Décision Modificative n°1 - insuffisance de crédits  
Chapitre 458**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° CC 33/2021 en date du 09 mars 2021 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire  
Vu la délibération n° CC 35/2021 du 9 mars 2021 portant adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement,  
Vu la délibération n° CC 49/2021 du 9 mars 2021 portant approbation des comptes administratifs 2020,  
Vu la délibération n° CC 50/2021 du 9 mars 2021 portant affectation des résultats de fonctionnement 2020 aux budgets 2021,  
Vu la note de présentation brève et synthétique du budget 2021 telle que présentée,  
Vu la délibération n° CC 60/2021 en date du 14 avril 2021 approuvant le rapport sur l'égalité hommes femmes,  
Vu la délibération n° CC 62/2021 du 14 avril 2021 qui a fixé les taux d'imposition pour 2021,  
Vu la délibération n° CC 63/2021 du 13 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021

La Vice-présidente Sylvie TARAGON indique que dans le cadre de l'opération d'investissement sous mandat pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable, entre la commune de Frangy et la CC Ussets et Rhône, il convient de régulariser une opération en valeur TTC sous le comte 458101/ Chapitre 458.

Il s'avère que le compte 458101 doit être crédité du montant de 4 472.60 € qui correspond au montant TVA de la facture DUCLOS TP, afin de pouvoir régulariser la facture en TTC.  
 Mme TARAGON propose de prendre une délibération modificative sur le budget principal telle permettant d'ouvrir les crédits nécessaires sur le compte 458101 du Budget Principal.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	4 472.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 472.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458101 : Convention Eau commune Frangy	0.00 €	4 472.60 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458101 : Convention Eau commune Frangy</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 472.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>4 472.60 €</b>	<b>4 472.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ADOpte** la décision modificative N° 1 sur le budget primitif 2021 de la CC Ussets et Rhône telle que présentée ci-dessus,

**INDIQUE** que les opérations comptables de régularisation sur le Budget principal 2021, seront inscrites en section d'investissement, dans les meilleurs délais,

**NOTIFIE** cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
 Paul RANNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*